

ECONOMIE 07 – LES DOMAINES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

1. LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

Le libéralisme est la doctrine selon laquelle l'État ne doit pas intervenir en matière économique et sociale l'initiative individuelle est le moteur des activités humaines.

Le rôle de l'État doit se borner à un certain nombre de domaines : édicter la loi, rendre la justice, assurer l'ordre public (police) et la défense du territoire national (armée).

Dans la conception libérale, l'État doit également veiller au maintien de la concurrence : son intervention est ainsi justifiée pour lutter contre les monopoles et les ententes.

L'« État gendarme » du XIXe siècle a cédé la place à l'« État providence ». Cette approche correspond à l'interventionnisme. Aujourd'hui, en effet, l'État est présent dans de nombreux domaines

- ✓ il assure la bonne marche de l'économie ;
- ✓ il se substitue à l'initiative privée quand celle-ci est défaillante ou inexistante ;
- ✓ il soutient les secteurs en difficulté ;
- ✓ il assure la réduction des inégalités et le bien-être de la population.

2. LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A – QU'APPELLE-T-ON POLITIQUE ÉCONOMIQUE ?

La politique économique est l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre les déséquilibres économiques.

B – POLITIQUES CONJONCTURELLES ET POLITIQUES STRUCTURELLES

Les politiques conjoncturelles visent à lutter contre les déséquilibres économiques à court terme.

Les politiques structurelles cherchent à modifier la structure de la vie économique sur le moyen et long terme : la politique agricole, la politique industrielle, etc.

3. LES COMPOSANTES DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A – LES FINALITÉS ET LES OBJECTIFS

La politique économique poursuit des finalités (par exemple, améliorer la justice sociale) et des objectifs, qui sont : l'emploi, la stabilité des prix, la croissance, l'équilibre extérieur.

B – LES INSTRUMENTS

Pour atteindre ces objectifs, les principaux instruments pouvant être, en principe, utilisés sont :

- la politique des revenus : les pouvoirs publics agissent sur la formation des revenus des agents économiques ;
- la politique budgétaire elle consiste à agir sur les dépenses et les recettes de l'État
- la politique monétaire elle consiste à agir sur l'évolution de la masse monétaire par l'intermédiaire des taux d'intérêt.

C – POLITIQUE DE RELANCE ET POLITIQUE DE RIGUEUR

En principe, lorsque les pouvoirs publics luttent contre le chômage et cherchent à stimuler la croissance économique, ils mènent une politique de relance. Lorsqu'ils luttent contre l'inflation et les déséquilibres extérieurs, les pouvoirs publics choisissent une politique de stabilisation (ou politique de rigueur). Le plan Barre de 1976 constitue un exemple caractéristique du plan de rigueur : diminution des dépenses publiques, progression de la masse monétaire limitée, blocage des très gros salaires, etc.

Aujourd'hui, l'Union économique et monétaire impose des contraintes aux différents pays : ces derniers, comme la France, ne peuvent plus mener librement leur politique économique.